

# Davantage de liberté financière et de sécurité. Informations importantes concernant votre carte de crédit.



*Nouveau: encore plus de détails sur [www.drive.ch/paiement-acomptes](http://www.drive.ch/paiement-acomptes)*

**Avec l'option de paiement par acomptes, vous utilisez encore mieux les possibilités que vous offre votre carte de crédit.**

## **Votre marge de manœuvre financière personnelle.**

Grâce à l'option de paiement par acomptes, vous décidez vous-même de la part de votre facture mensuelle de carte de crédit que vous souhaitez immédiatement régler.\* Seul un montant minimum doit être payé chaque mois; il correspond à 5% du total de la facture et ne peut pas être inférieur à 50 CHF. L'option de paiement par acomptes de votre carte de crédit vous fait bénéficier d'une flexibilité et d'un confort dans le cadre de votre limite de carte.

## **Pratique au quotidien.**

Au lieu de payer en espèces ou avec une carte de débit (Postcard, Maestro, etc.), vous pouvez utiliser votre carte de crédit TCS drive tous les jours. Cela en vaut aussi la peine pour les petites dépenses. Dans les magasins, à la station-service, au parking, chez le coiffeur, au restaurant, à l'agence de voyage ou encore au guichet des CFF – payez simplement, confortablement et en toute sécurité avec votre carte de crédit TCS drive.



\* L'option de paiement par acomptes n'est permise que si elle ne conduit pas à un surendettement.



# Questions / réponses sur l'option de paiement par acomptes.

*Plus de flexibilité grâce à l'option de paiement par acomptes.*



Guido Müller  
Membre de la Direction  
Swisscard AECS AG

## 1. Qui est concerné par l'option de paiement par acomptes?

Toute personne souhaitant rester flexible financièrement malgré de grosses dépenses. Les coûts sont simplement répartis sur plusieurs mois ce qui permet d'éviter de trop grandes fluctuations au sein du budget.

## 2. Comment fonctionne l'option de paiement par acomptes?

C'est très simple. Au lieu de payer en une seule fois la totalité de votre facture de carte de crédit, vous décidez vous-même du montant que vous souhaitez régler. Vous pouvez ainsi répartir confortablement sur plusieurs mois le remboursement de grosses sommes. Le montant minimum à payer chaque mois est indiqué sur chacune de vos factures mensuelles.

## 3. A combien se monte le crédit dont je peux bénéficier?

Nous contrôlons la solvabilité au vu des données que vous nous avez fournies et déterminons une limite de dépenses pour votre carte de crédit. Vous disposez alors d'une marge de manœuvre financière personnelle dans le cadre de cette limite de carte.

## 4. Dois-je payer chaque mois la même somme?

Non, absolument pas. Vous pouvez décider vous-même mois après mois du montant de votre remboursement. Seul le montant minimum à payer est à respecter. Grâce au mandat de versement, vous avez le contrôle sur chaque somme que vous versez.

*Nouveau: retrouvez aussi toutes les informations détaillées sur [www.drive.ch/paiement-acomptes](http://www.drive.ch/paiement-acomptes)*

## 5. Durant combien de mois consécutifs puis-je échelonner mes paiements?

Cela dépend de vous. Vous décidez vous-même chaque mois du montant que vous souhaitez payer à la réception de votre facture de carte de crédit.

## 6. Puis-je à tout moment régler l'ensemble du solde dû en une seule fois?

Bien sûr. Vous avez à tout moment cette possibilité. Le solde dû figure sur votre décompte de carte de crédit sous la rubrique «Nouveau solde en notre faveur».

## 7. Combien me coûte l'option de paiement par acomptes?

Vous payez un intérêt au taux effectif annuel de 14,9%. Vous pouvez évaluer facilement les coûts effectifs grâce au calculateur d'intérêts disponible sur [www.drive.ch/paiement-acomptes](http://www.drive.ch/paiement-acomptes) et les intégrer à votre budget.

## 8. Que se passe-t-il avec mon autorisation LSV en cours?

Le paiement par acomptes par LSV n'est actuellement pas possible. Si vous avez signé la convention de crédit, vous pouvez à tout moment modifier par téléphone votre mode de paiement.

## 9. Que se passe-t-il si j'ai des difficultés financières?

Nous vous recommandons de gérer soigneusement votre budget. Avec l'assurance du solde vous pouvez vous assurer contre une insolvabilité inattendue faisant suite à une maladie, un accident ou la perte malgré vous de votre emploi (chômage ou invalidité). **Retrouvez tous les détails de l'assurance du solde sur [www.drive.ch/paiement-acomptes](http://www.drive.ch/paiement-acomptes)**

## Vous avez d'autres questions?

Notre service clientèle répond volontiers à toutes vos questions personnelles.

Appelez-nous au +41 44 659 60 87.